

Zeitschrift: Revue suisse de photographie
Herausgeber: Société des photographes suisses
Band: 16 (1904)

Rubrik: Correspondance de France

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

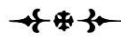
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Correspondance de France



Expositions internationales du Photo-Club de Paris et de Photochromie. — Musée de photographie documentaire, état de la question. — Photographie des couleurs. — Projet de loi relative à la propriété des œuvres photographiques. — Bibliographie : le *Saint-Suaire de Turin*, par M. Donnadieu; — *La pose et l'éclairage photographique*, par M. Klary.

La date des deux expositions du Photo-Club et du Comité d'études photochromiques a été fixée, pour l'ouverture, au 3 mai prochain. Ces deux manifestations seront simultanées et c'est au Palais des Beaux-Arts de la ville de Paris qu'elles seront organisées.

Grâce à cette combinaison, une bien plus grande publicité sera donnée aux œuvres exposées. Précisément à la même époque aura lieu le Salon de peinture au Grand Palais, soit tout à côté, et certainement une bonne partie de ce grand public voudra aussi visiter le Salon d'art photographique; il sera surtout attiré par l'attrait spécial d'une nouveauté, celle des photochromies constituant, pour la première fois, une exposition spéciale.

La Suisse y sera représentée par de très remarquables envois, sans parler de ceux qu'on attend d'Autriche, de Belgique, d'Angleterre, d'Allemagne, etc.

Cette exposition aura pour effet immédiat de faire mieux connaître l'intéressante question de la photographie des



Vulgarisation *de la Méthode du*

Développement lent

des Clichés Photographiques

par les Appareils et Produits „HEMDÉ“

BREVETÉS EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER

Spéciaux pour cet usage

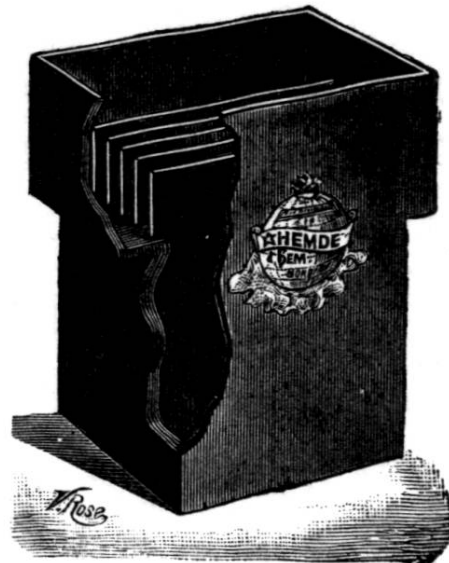
Résultats certains — Commodité — Économie

La marque „HEMDÉ“ vient d'entreprendre la vulgarisation de l'excellente méthode (indiquée et prônée par les autorités photographiques les plus compétentes) du développement des clichés photographiques, dite méthode du «**Développement Lent**» en créant des **Appareils et Produits spéciaux**, pratiques, bon marché et économiques.

Appareils „HEMDÉ“



Cuve et Porte-Plaques



Cuve Porte-Plaques

Amateurs!... Demandez, partout aujourd'hui, les *Appareils et produits* «**HEMDÉ**» et mettez-vous, pour vos clichés photographiques, à la méthode du *Développement lent* telle qu'elle a été établie par les *Appareils et produits* «**HEMDÉ**».

Votre réussite est certaine.

Vient de paraître la nouvelle édition de la brochure «**HEMDÉ**» sur le *Développement lent*.

En vente chez tous les fournisseurs d'articles photographiques au prix de **50 Cent.** ou envoyée *franco par la poste* contre **65 Centimes** en timbres-poste de tous pays.

Adresser toutes les demandes de renseignements ou autres à *M. le Directeur des Appareils et Produits* «**HEMDÉ**» à *HEM, France (Nord)* ou aux

Concessionnaires pour la SUISSE : Fréd. BOISSONNAS & Cie, rue Centrale à GENÈVE.



A. ARBAZ & C^o.

Phot. Schmidhauser, Hérissau

couleurs et d'entraîner dans cette voie des praticiens et des amateurs qui, jusqu'ici, n'ont pas songé à s'en occuper. Les démonstrations qui auront lieu pendant la durée de l'exposition aideront beaucoup à cette expansion.

* * *

Il est une autre question qui va prenant chaque jour plus d'importance, c'est celle des archives photographiques documentaires. Il résulte de notre correspondance relative à cet objet, qu'on s'en occupe activement dans divers pays. On voudrait en ce moment créer à Munich une collection de cette sorte. Celles de Suisse continuent à s'accroître et elles attendent, paraît-il, l'organisation dans un centre important d'un service public, vraiment sérieux, rendu par un dépôt de cette sorte, pour arriver elles-mêmes au degré d'utilité pratique qu'on en attend.

A ce propos il y a lieu de signaler un fait heureux, c'est l'adoption, par la quatrième commission du conseil municipal, de la demande relative à l'installation des archives photographiques documentaires dans une partie du Palais des Beaux-Arts de la ville de Paris.

Cette adoption a eu lieu il y a une huitaine de jours, et elle a été sanctionnée par le conseil municipal le 18 mars.

Par suite de ce fait on pourra sans doute prochainement commencer la réalisation des intentions de la Société des photographies documentaires, soit le classement dans le local, bien approprié à son objet, des documents présents (80 000 environ) et futurs et ouvrir au public une salle où il pourra demander communication des documents et obtenir des copies de ceux qui l'intéresseront.

L'administration des archives photographiques n'attend plus que sa mise en possession du local en question pour se mettre à l'œuvre.

* * *

La plupart des publications photographiques périodiques accordent à la photographie des couleurs une attention de plus en plus marquée; on peut, en les lisant, constater que les méthodes visant la mise en pratique des divers procédés sont publiées avec de nombreux détails et que vont se multipliant les appareils spéciaux trichromes, les préparations des papiers mixtionnés propres aux procédés dits au charbon, les recherches de matières colorantes susceptibles de mieux absorber les radiations essentielles.

A Paris, depuis quelques semaines, un grand mouvement se manifeste dans ce sens, ce sont des photographes qui s'organisent l'un pour le portrait, l'autre pour la reproduction des tableaux, puis viennent les fabricants de papiers pour la trichromie; il n'y avait rien de la sorte il y a deux mois et bientôt il y en aura, nous ne dirons pas trop, mais on pourra choisir.

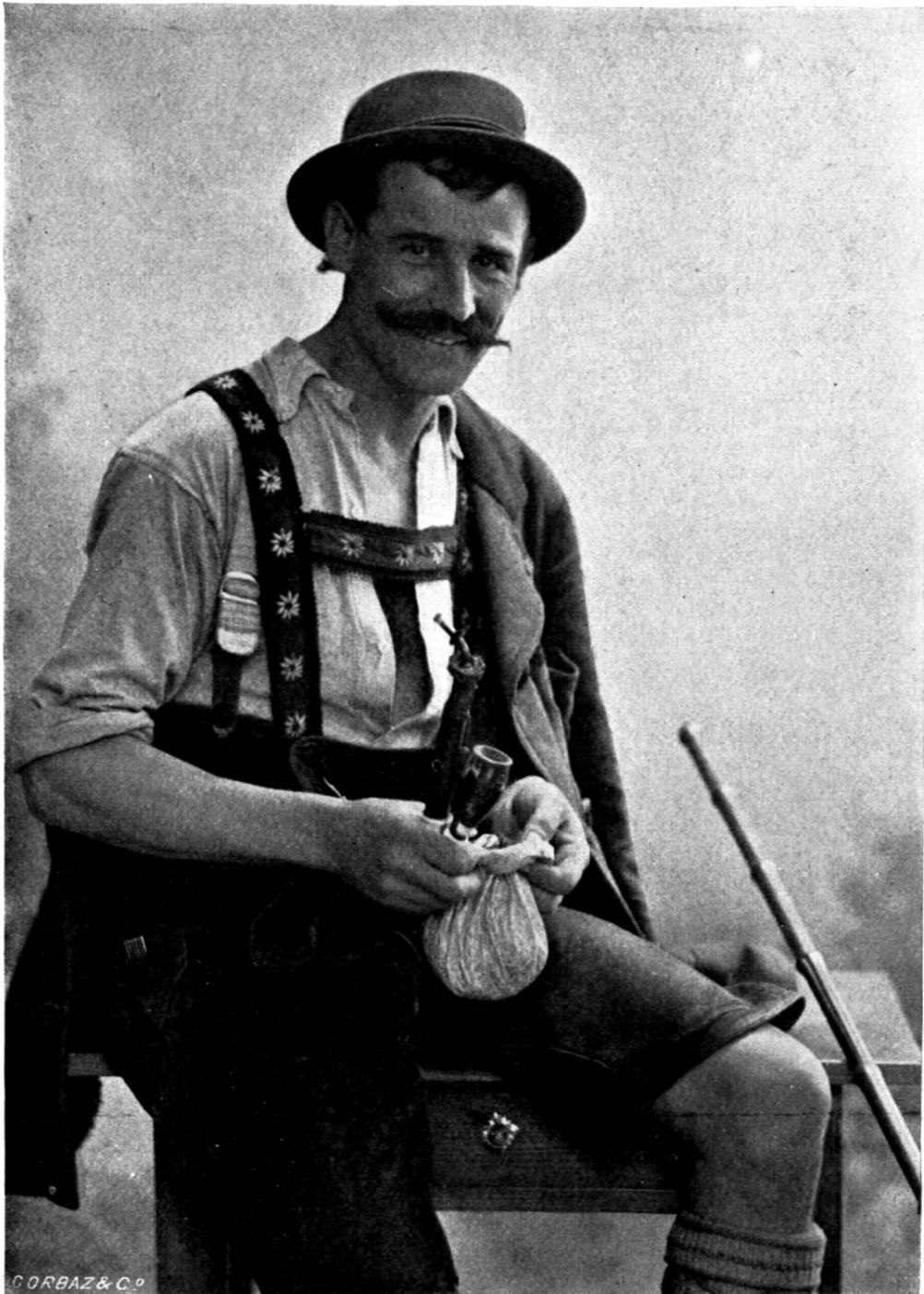
Nous voyons qu'à Berlin-Steglitz la *Neue Photographische Gesellschaft* annonce des préparations de papier mixtionné pour la *Dreifarben-Photographie*; nous n'avons pu encore expérimenter cette nouvelle production dont nous essaierons les échantillons avec intérêt.

Il nous est agréable de constater ce mouvement. La photographie tend vers sa destinée suprême, qui est la peinture, avec son aide, succédant à la monochromie, si belle qu'elle soit combien seront plus attrayantes les reproductions polichromes!

* * *

En présence de l'absence de toute loi régissant spécialement la propriété des œuvres photographiques, les éditeurs-libraires de Paris, souvent exposés à des procès et à des difficultés par suite de l'absence de tout texte précis et d'une jurisprudence régulière, se sont décidés à étudier un projet de loi qu'ils soumettront à l'adoption du Parle-

ment dès qu'ils auront l'avis des intéressés; ces derniers ont été consultés, ils ont, en principe, adopté l'idée, mais il



Phot. Schmidhauser, Hérissau.

reste à se concerter au sujet de certains articles du projet.

La question la plus intéressante est celle qui concerne le mode d'authentification. Il est probable qu'on s'en tiendra

à la clause visant le dépôt dans une administration de l'État ou même dans un centre privé admis à recevoir les dépôts et à donner des certificats d'authenticité.

Cette question est à l'étude et probablement on sera prochainement en mesure de déposer le projet de loi accepté à la fois par les producteurs, soit les photographes amateurs et professionnels, et les éditeurs.

Il est bien entendu que, pour base essentielle de cette loi, on maintient l'assimilation de la photographie aux autres arts graphiques, c'est-à-dire le droit de propriété la vie durant de l'auteur et cinquante ans après sa mort. La jurisprudence a consacré cette assimilation, il serait regrettable qu'on apportât une restriction à la durée du droit.

* * *

Deux ouvrages importants viennent d'être publiés en France, ce sont l'un *La pose et l'éclairage en photographie*, par M. Klary. Cet ouvrage, fort bien illustré, est plein de conseils pratiques pouvant guider les praticiens et amateurs dans les voies conventionnelles du beau. M. Klary est connu depuis longtemps par ses autres travaux analogues, il veut qu'une étude artistique préside à l'exécution de tout œuvre photographique pour ne laisser à l'œuvre automatique que le soin de reproduire une composition aussi parfaite que possible.

L'autre livre est celui de M. Donnadieu, édité par M. Mendel. Déjà la question du Saint-Suaire de Turin avait été traitée avec autorité par M. Donnadieu, il a cette fois consacré à ce sujet tout un volume rempli d'observations judicieuses, il prouve scientifiquement combien trop grande est la part de l'imagination dans les attributions de reliques de cette sorte à des origines invraisemblables.

C'est là une mise au point nécessaire, bien qu'elle ne con-

vertisse personne; les croyants ne voulant jamais être convaincus d'erreur.

La science veut n'admettre que les vérités démontrées, et ce n'est pas le fait de ce qu'on appelle les convictions, basées, celles-ci, sur des traditions admises et des hypothèses.

Avril 1904.

LÉON VIDAL

